YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 1999

DELIBERATION N°99/09/601

OBJET : Mise en oeuvre de la signalétique urbaine :
- Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Général n°88-6-18 du 19 mai 1988,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 1997, sollicitant une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour la réalisation d'études relatives à la refonte du jalonnement urbain sur l'ensemble du territoire de la commune d'une part, des travaux correspondants d'autre part,

VU le contrat en date du 10 Août 1998, confiant à la société SETTRAM une mission d'étude relative à cette refonte,

CONSIDERANT que la subvention pour les études a été attribuée à la commune,

CONSIDERANT que ces études sont achevées et qu'il convient donc de compléter le dossier initial de la demande de subventions correspondant à la phase de réalisation des travaux,

CONSIDERANT que le projet porte notamment sur l'élaboration d'un schéma directeur de la signalisation directionnelle définissant les différents réseaux de circulation susceptibles d'être jalonnés et la mise en oeuvre de cette signalisation,

CONSIDERANT que le montant de ces travaux est estimé à 1 368 200 Francs H.T.,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix, (3 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN).

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne, l'octroi d'une subvention au taux maximum correspondant à l'opération définie ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents et notamment les dossiers du schéma directeur urbain, à fournir à l'appui de la demande de subvention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
24. SEP. 1999
SOUS - PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 24-9-99 et de la publication
le 24-9-99
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)